

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Michelle Gray

<https://www.cadre21.org/membres/ce10b6a275673c958d45b0d8>

Date d'obtention : 2022-11-18 15:15:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime

Évaluer l'incident en posant des questions

Vérifier l'information de la victimes ou d'autres personnes impliqué/témoins

Avec les info recueillis on peut savoir si ces un geste malveillant ou impulsif et si on doit confisqué le téléphone.

Si ca ses passé à l'extérieur de l'école on doit référé au poste de police

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

avant d'accusé de rencontrer les personne impliqué

de valider l'information avec les personnes ou témoins

en posant les bonnes questions on peut valider si ces bien de pornographie juvéniles

suivre les étapes de la trousse sexto

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Le cas 3 me semblait le plus délicat.

Car on doit s'assurer si ces un acte malveillant ou impulsif pour s'assurer de faire la bonne interventions